



## Christopher Petrucci

Associé

T : 403.298.4489 / C : petruccic@bennettjones.com

Calgary

### FORMATION

Université de Victoria, B.Com., 2003,  
avec distinction

Université de l'Alberta, LLB, 2006, avec  
distinction

### ADMISSIONS AU BARREAU

Alberta, 2007

Territoires du Nord-Ouest, 2016

Manitoba, 2020

Chris Petrucci pratique le litige corporatif et commercial partout au Canada, dans une variété d'industries avec un accent particulier sur la construction et l'infrastructure, l'énergie (y compris l'énergie renouvelable et la production d'électricité), la responsabilité du fait des produits, les services de technologie de l'information, l'exploitation minière et l'immobilier.

Chris est un avocat de premier plan devant les tribunaux et dans les audiences d'arbitrage. Il est reconnu par Lexpert comme l'un des principaux avocats plaidants du Canada, l'un des principaux avocats en infrastructure du Canada et comme un avocat plaidant recommandé à plusieurs reprises en Alberta. Chris est également fellow du Collège canadien des avocats en construction en reconnaissance de son expertise dans le domaine des litiges en droit de la construction.

Chris a comparu devant tous les paliers de tribunaux de l'Alberta à titre d'avocat principal et de co-avocat, ce qui a donné lieu à de nombreuses décisions de cas. Chris a également une vaste pratique d'arbitrage au Canada et à l'étranger. Il représente des clients dans de grands arbitrages nationaux et internationaux complexes sous de multiples régimes procéduraux, tels que la CNUDCI, la Cour internationale de commerce (CCI), l'Association internationale du barreau (IBA) et la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA).

En plus d'être un défenseur efficace de ses clients, Chris est souvent engagé pour aider à guider ses clients à travers des litiges complexes en développant des stratégies qui répondent à leurs objectifs commerciaux.

Voici quelques exemples de la représentation récente de Chris :

- Une société d'énergie internationale dans un arbitrage commercial international de la CCI impliquant des différends contractuels complexes concernant des réclamations dépassant 180 millions de dollars.
- Une entreprise manufacturière internationale dans un arbitrage CCI national impliquant des réclamations de construction de plus de 180 millions de dollars.
- Une société internationale du secteur de l'énergie dans le cadre d'un arbitrage international de la CNUDCI dans la poursuite de réclamations de plus de 300 millions de dollars et la défense de demandes reconventionnelles dépassant 100 millions de dollars, contre son entrepreneur en ingénierie, en approvisionnement et en construction.
- Un entrepreneur en construction dans un arbitrage international de LCIA contre une organisation d'État étrangère à l'égard d'un projet où plus de 50 millions de dollars de réclamations ont été avancées pour des événements et des retards.
- Une société d'énergie internationale dans un litige judiciaire concernant la propriété des droits miniers et le paiement de redevances prépondérantes brutes dans un différend concernant des concessions pétrolières et gazières.
- Une société de cautionnement sous cautionnement d'exécution dans la défense de plus de 100 millions de dollars de réclamations présentées par l'entrepreneur général devant les tribunaux à l'égard d'un important différend relatif à un projet de fibre optique P3 qui impliquait des réclamations pour déficiences et retards.
- Une société de développement immobilier en ce qui concerne la conception et la construction d'un gratte-ciel qui impliquait de multiples réclamations et réclamations croisées devant les tribunaux contre divers entrepreneurs pour des montants supérieurs à 20 mm \$.
- Un propriétaire de pipeline dans un litige judiciaire contre son entrepreneur qui impliquait la défense de réclamations de plus de 15 millions de dollars.

Chris est membre de la direction de la Section du droit de la construction de l'Association du Barreau canadien - Alberta South et donne régulièrement des conférences et écrit sur une variété de questions de litige en matière d'énergie et de construction. Il est souvent invité à commenter les mises à jour sur les développements juridiques connexes, l'interprétation contractuelle des accords de l'industrie, le privilège juridique, la préparation des réclamations de retard et de dépassement de coûts, le droit d'approvisionnement et d'appel d'offres, les différends de vérification, les privilèges des constructeurs, le contre-interrogatoire des témoins et le règlement extrajudiciaire des différends.